

CFA DES METIERS DE L'ARTISANAT
A l'attention de M^{me} RIBEREAU, Directrice
170, chemin Gustave Eiffel
BP 10165
40003 MONT DE MARSAN CEDEX

Mont de Marsan, le 14 octobre 2018

Madame la Directrice,

Suite à un enchaînement d'évènements et à des mesures négatives prises à l'encontre des apprentis, de leurs familles et des personnels, les délégués syndicaux de la CMA 40 ont été sollicités. Nous nous sommes donc faits, comme à l'accoutumée, les porte-paroles de nos collègues par le biais de mails, motion, ... et aujourd'hui, par ce courrier.

Nous reprendrons d'abord dans celui-ci les points déjà cités dans la motion adressée au Président RETOURS mercredi 03 octobre, plus d'autres, remontés lors de la réunion des professeurs du jeudi 04 octobre.

Depuis le début de l'année de formation 2018-2019, de nombreux dysfonctionnements ont été relevés au sein du CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes ; ceux-ci nuisent considérablement à la qualité de l'enseignement dispensé et à la qualité de l'accueil des apprenants et entraînent un climat dégradé, anxiogène :

- **Aucune anticipation dans l'organisation du travail de la part de la direction du CFA.**
- **Aucun interlocuteur pour répondre aux questionnements / aux problèmes d'ordre pédagogique.**
- **Emplois du temps réalisés en dépit de tout bon sens.**
- **Aucune visibilité sur les emplois du temps prévisionnels.**
- **Formations et heures d'enseignement spoliées.**
- **Désorganisation des cours de plus en plus courante.**
- **Aucune souplesse permise pour les CDD à temps partiels.**
- **Aucune concertation entre la direction du CFA et les enseignants.**
- **Aucune communication descendante, de la direction du CFA vers les enseignants.**
- **Peu, voire pas, de communication entre les membres de la direction du CFA.**
- **Retours négatifs d'employeurs qui estiment recevoir les calendriers trop tardivement.**
- **Retours négatifs de familles d'apprentis et d'employeurs en raison de l'augmentation démesurée du coût de la pension et de la ½ pension.**
- **Angoisse de familles qui ont appris le jour de la rentrée que leur enfant ne pourra pas dormir à l'internat car plus de place.**
- **Arrêt des photocopies « couleur ».**
- **Attitude méprisante de la part de la direction du CFA (orale et écrite).**
- **Trop d'immixtion d'agents administratifs dans la pédagogie.**
- **Forte dégradation des conditions de travail liée à des incivilités entre collègues, mais aussi de la part d'employeurs excédés et de familles désabusées.**
- **Aucune reconnaissance du travail accompli.**



LANDES



- Non-respect de décisions de la CPL et/ou du Bureau de la CMA.
- Méconnaissance du fonctionnement de l'établissement par la direction du CFA.
- Heures supplémentaires 2017- 2018 non payées en totalité.
- Rôles/missions des professeurs référents de filière pas suffisamment définis et communiqués.
- Dédouplements de classes à fort effectif (34) non effectués.
- Ouverture du BM III Fleuriste non encore déterminée.
- Sorties pédagogiques non validées.
- Non-respect du statut du personnel des agents de CMA pour les journées de plus de 6 heures de cours.
- Contradictions multiples lors de décisions annoncées aux apprenants et aux enseignants.

Certains de ces points ont été repris de nouveau lors de la réunion d'information du personnel de la CMA 40, lundi 08 octobre.

Nous souhaiterions donc vous rencontrer le plus rapidement possible, c'est-à-dire lors de votre prochain jour de présence au CFA de Mont de Marsan, soit le mardi 16 octobre. Cela, afin de rapidement se donner les moyens de stopper l'hémorragie et de tenter de repartir, tous ensemble, sur des relations assainies.

Vous remerciant pour votre compréhension ainsi que pour votre réponse rapide, veuillez agréer Madame la Directrice, nos sincères salutations.

Jean-Michel CARRERE

Délégué syndical CFDT CMA 40

Sylvie LEVEN

Déléguée syndicale SNCA-CGT CMA 40